

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

Objet : Plan de mandat – Modification de la composition du jury de concours spécifique pour la mission de maîtrise d’œuvre relative à la construction d’un gymnase

Rapporteur : Pascal CHARMOT

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur des équipements sportifs, la Ville de Tassin La Demi-Lune a lancé lors du Conseil municipal du 25 janvier 2017 un concours de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un gymnase au Bourg (sur un terrain appartenant à la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon), utilisable par les associations tassilunoises et par les élèves de l’institution Saint-Joseph.

Dans le cadre de cette procédure, il a été nécessaire de fixer (par délibérations du 25 janvier 2017 et du 29 mars 2017) :

- La composition du jury de concours de maîtrise d’œuvre ;
- Les honoraires de participation de certains membres du jury de concours ;
- Les primes à allouer aux candidats ayant remis une esquisse.

Sur le premier point, il a été pris la décision de composer la Commission d’Appel d’Offres spécifique, formant une partie du jury avec les personnes qualifiées, avec les Membres suivants :

- Membres titulaires : P. CHARMOT, A-C. HAENTJENS, R. LABAUNE, P. FRANCOIS, A. NADAROU, P. MARTIN.
- Membres suppléants : C. BOULAY, M. RIEUSSEC, M. CADILLAT, C. LAFAYE, L. DU VERGER.

Considérant la nature du projet (construction d’un équipement sportif) et suite à la récente nomination de J. BLANCHIN en tant qu’Adjoint délégué aux sports, il est proposé aux membres du Conseil municipal que cette Commission d’Appel d’Offres spécifique soit composée des membres suivants :

- Membres titulaires : P. CHARMOT, J. BLANCHIN, R. LABAUNE, P. FRANCOIS, A. NADAROU, P. MARTIN.
- Membres suppléants : Le cas échéant, C. BOULAY, M. RIEUSSEC, M. CADILLAT, C. LAFAYE, L. DU VERGER.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification de la composition de cette Commission d’Appel d’Offres spécifique comme indiqué ci-dessus.